



Conseil économique et social

Distr. générale
18 juin 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation
des fruits et légumes frais

Cinquante-huitième session

Genève, 1^{er}-3 novembre 2010

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté*

Session convoquée au Palais des Nations à Genève¹

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits présentant un intérêt pour la Section spécialisée survenus depuis la dernière session:
 - a) CEE et organes subsidiaires;
 - b) Autres organismes;
 - c) Coordination des travaux de la CEE et du Régime de l'OCDE.

* Les membres des délégations qui participent à des réunions au Palais des Nations doivent remplir le bulletin d'inscription, qui peut être téléchargé sur le site <http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>, et le retourner au secrétariat par courrier électronique (alissa.mayor@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 06 29). Avant la réunion, les membres des délégations sont priés de se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG se trouvant au portail de Pregny, munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité, pour retirer leur plaquette d'identité (en cas de difficulté, veuillez appeler le numéro suivant: 022 917 12 65). Les documents pour la réunion et des renseignements à l'intention des visiteurs à Genève sont disponibles sur le site Web susmentionné.

¹ La réunion se tiendra juste avant la soixante-sixième session du Groupe de travail (4 et 5 novembre 2010).

3. Norme-cadre de 2009.
4. Nouvelles normes.
5. Révision des textes des normes alignées sur la norme-cadre de 2009.
6. Alignement des normes sur la norme-cadre de 2009.
7. Travaux futurs.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Les délégations adopteront l'ordre du jour.

Documentation: Ordre du jour provisoire annoté (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/5).

2. Faits présentant un intérêt pour la Section spécialisée survenus depuis la dernière session

a) CEE et organes subsidiaires

Le secrétariat informera les délégations des décisions ayant une incidence sur les travaux de la Section spécialisée qui pourraient être prises par les organes directeurs de la CEE.

La Section spécialisée décidera du maintien ou de la suppression de la mention «Commission économique des Nations Unies pour l'Europe» en haut de la page de garde du texte des normes.

b) Autres organismes

Les représentants d'autres organismes et les représentants des pays informeront la Section spécialisée de leurs activités en rapport avec les travaux de la Section.

c) Coordination des travaux de la CEE et du Régime de l'OCDE

Le Groupe d'appui de la CEE fera rapport sur les progrès accomplis concernant la signature d'un mémorandum d'accord entre la CEE et le Régime de l'OCDE.

Documentation: Projet de mémorandum d'accord (INF.34, document non officiel).

3. Norme-cadre de 2009

Les délégations compareront les versions anglaise et française de la norme-cadre afin de s'accorder sur la traduction française du terme «package» qui sera reprise à chaque occurrence de «package» dans le texte de la norme-cadre. Le document définissant les différents types d'emballage examiné par le Groupe de travail à sa session de 2005 devrait servir d'appui au débat.

Documentation: Norme-cadre de 2009

Présentation des différents types d'emballage.

4. Nouvelles normes

Après avoir consulté les milieux professionnels de leur pays, les délégations examineront les textes des nouvelles normes et décideront s'il convient ou non de les soumettre au Groupe de travail pour approbation. Les délégations décideront s'il convient d'intégrer la mâche, le pissenlit et les feuilles comestibles d'autres espèces dans les Normes pour les légumes feuilles ou d'élaborer une norme distincte pour la mâche.

Documentation: Piments chili frais (établi à partir du document d'après-session INF.4 de mai 2010)

Échalotes (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/6, établi à partir du document d'après-session INF.5 de mai 2010)

Baies (ECE/TRADE/C/WP.7/2010/2, établi à partir du document d'après-session INF.6 de mai 2010)

Légumes feuilles (ECE/TRADE/C/WP.7/2010/3, établi à partir du document d'après-session INF.10 de mai 2010)

Mâche (document d'après-session INF.41 de novembre 2009).

5. Révision des textes des normes alignées sur la norme-cadre de 2009

Après avoir consulté les milieux professionnels de leur pays, les délégations examineront les textes des normes alignées sur la norme-cadre à la session de la Section spécialisée de mai 2010 et décideront s'il convient ou non de les soumettre au Groupe de travail pour approbation.

Documentation: Laitues (Norme FFV-22, mélanges d'espèces à la section V)

Agrumes (ECE/TRADE/C/WP.7/2010/4, établi à partir du document d'après-session INF.2 de mai 2010)

Brocolis (document d'après-session INF.8 de mai 2010)

Mangues (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/2)

Haricots (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/7, établi à partir du document d'après-session INF.17 de mai 2010)

Carottes (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/8, établi à partir du document d'après-session INF.18 de mai 2010)

Concombres (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/9, établi à partir du document d'après-session INF.19 de mai 2010)

Champignons de couche (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/10, établi à partir du document d'après-session INF.20 de mai 2010)

Ail (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/11, établi à partir du document INF.13 de mai 2010)

Kiwis (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/12, établi à partir du document d'après-session INF.21 de mai 2010)

Melons (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/13, établi à partir du document INF.12 de mai 2010)

Oignons (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/14, établi à partir du document INF.14 de mai 2010)

Prunes (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/15, établi à partir du document d'après-session INF.22 de mai 2010)

Fraises (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/16, établi à partir du document d'après-session INF.23 de mai 2010)

Raisins de table (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/17, établi à partir du document d'après-session INF.24 de mai 2010)

Myrtilles et bleuets (INF.28 de 2009)

Pastèques (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/18, établi à partir du document INF.11 de mai 2010)

Chicorées witloof (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2010/3)

Poires (INF.33 de mai 2010)

Commentaires de l'Allemagne (INF.31 de mai 2010).

6. Alignement des normes sur la norme-cadre de 2009

La Section spécialisée examinera les textes des normes alignées sur la norme-cadre de 2009 et les modifications de fond qui en découlent, ainsi que tout autre changement, à la demande des pays.

Documentation: Anones (INF.35)

Artichauts (INF.36)

Aubergines (INF.37)

Choux de Bruxelles (INF.38)

Choux pommés (INF.39)

Choux-fleurs (INF.40)

Cèpes (INF.41)

Choux chinois (INF.42)

Courgettes (INF.43)

Marrons et châtaignes (INF.44)

Fenouil (INF.45)

Figues fraîches (INF.46)

Poireaux (INF.47)

Pois à écosser (INF.48)

Céleris à côtes (INF.49)

Rhubarbes (INF.50)

Truffes (INF.51).

7. Travaux futurs

La Section spécialisée débattrà de ses travaux futurs. Elle décidera de recommander ou non au Groupe de travail de commencer à établir un glossaire des termes utilisés dans les normes CEE-ONU.

8. Questions diverses

Toute autre question présentant un intérêt au regard des travaux de la Section spécialisée peut être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

9. Adoption du rapport

La Section spécialisée adoptera le rapport de la session.

III. Calendrier provisoire

Lundi 1 ^{er} novembre	9 heures-13 heures	Réunions des groupes de travail
	15 heures-18 heures	Points 1, 2, 3 et 4
Mardi 2 novembre	10 heures-13 heures	Point 5
	15 heures-18 heures	Point 5 (<i>suite</i>)
Mercredi 3 novembre	10 heures-13 heures	Point 6
	15 heures-18 heures	Points 6 (<i>suite</i>), 7, 8, 9 et 10